

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : marilou-dubuc-cssdgs-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/70e0838d901d7031b389544b>

Date d'obtention : 2025-12-05 20:27:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsque nous recevons un signalement, nous rencontrons individuellement cet individu, ensuite la victime et l'instigateur. Nous recueillons les informations de la situation et la version des faits de chacune des personnes impliquées.

Nous devons remplir la grille d'évaluation pour être certain de pas oublier d'éléments. La grille nous permet d'évaluer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Nous pouvons ainsi déterminer la gravité de la situation et s'il y a eu des partages des photos ou des vidéos.

Toutefois avant de remplir la grille d'évaluation pour l'instigateur, nous devons nous assurer qu'il s'agit d'un geste impulsif, car s'il s'agit d'un acte malveillant, ce n'est pas le même protocole.

Si l'on juge que l'acte est malveillant nous devons tout de suite communiquer avec le service de police qui prendra la suite du dossier.

S'il s'agit bien d'un geste impulsif, comme la majorité des selon les études, nous pourrions terminer les grilles d'évaluation, consulter les règles des établissements et confisquer temporairement les appareils électroniques pour empêcher la propagation. C'est la police qui se charge de remettre les téléphones aux jeunes selon leur procédure.

En aucun cas nous devons regarder le contenu dans les téléphones.

Une fois l'intervention complétée, nous communiquons avec le service de police et les parents des jeunes impliqués pour leur expliquer la situation et les démarches à venir.

Finalement, nous devons nous assurer qu'un signalement a été fait auprès de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).



Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans la situation 1, je constate qu'il ne s'agit pas toujours de la victime qui signalera la situation de sextage. Je constate aussi qu'il n'y avait pas de malveillance, il s'agissait d'un geste impulsif à l'intérieur d'un couple. De plus, le contenu n'avait pas été publié sur les réseaux sociaux ou partagé, ce qui diminue la gravité (étendue) de la situation. Personne dans la situation n'avait de mauvaise intention. Dans le scénario où tous collaborent, il est facile d'appliquer les étapes du protocole SEXTO et le risque de propagation peut être évité.

Dans la situation 2, il y a plus de complexités. Elle permet de comprendre qu'il est important de corroborer les éléments des 2 parties avec les grilles avant de fermer un dossier SEXTO pour s'assurer en effet qu'il ne s'agit pas de pornographie juvénile. Ensuite, lorsqu'un adulte est impliqué dans la possession de pornographie juvénile et qui n'est donc pas un élève à notre école, il est important de comprendre qu'il faut tout de même remplir la grille et accumuler les informations auprès de la victime à notre école. Ensuite nous pouvons transmettre le dossier au service de police qui fera le suivi avec l'adulte. Cependant, la police ne peut pas ensuite nous demander de réinterroger d'autres élèves de l'école, car ne nous sommes pas mandataire de la police. Aussi, cette situation met l'emphasis que nous ne pouvons en aucun cas regarder le contenu de pornographie juvénile, car il s'agit d'une infraction criminelle.

La situation 3 nous rappelle que si la situation de sextage vient d'un parent, il doit être référé au service de police et que nous ne pouvons pas appliquer le protocole SEXTO. Ensuite, elle spécifie que même en cas de récidive nous devons compléter les grilles d'incident du protocole. Nous pourrions alors mieux comprendre la nature, l'intention et l'étendue. Dans ce cas-ci il y a bien de la malveillance, car il y a des menaces de publications contre de l'argent. Aussi, la nature du contenu est assez grave avec des vidéos d'attouchements. De plus, nous apprenons que les photos ont été partagé à d'autres élèves sur une application. Donc, après avoir corroborer les éléments des témoins, nous ne devons pas remplir la grille avec Kevin, mais plutôt remettre la suite du dossier au service de police dû au geste malveillant. Or, l'instigateur doit être rencontré pour qu'il reçoive les instructions et que son téléphone soit confisqué.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, il s'agit de la collaboration des élèves à remettre leur téléphone. Ce sont des adolescents qui accordent beaucoup d'importance à leur cellulaire. Ils s'en servent constamment. Nous devons donc bien leur expliquer l'importance de diminuer les risques de propagation pour l'intégrité physique et mentale des personnes concernées dans le contenu. De plus, il faut leur expliquer l'importance de collaborer dans le protocole SEXTO et avec le service de police. Leur niveau de collaboration va impacter la décision de s'il s'agit d'un geste malveillant. De plus, nous pourrions leur expliquer que pour une première offense dans la majorité des cas il s'agira d'une mesure non judiciairisée (la rencontre de sensibilisation SEXTO). En cas de récidive ou de malveillance, une enquête criminelle sera effectuée. Bref, il s'agit de bien expliquer l'intention du protocole SEXTO et que la mesure éducative est priorisée dans la majorité des cas lorsqu'il y a collaboration.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

